



FÉDÉRATION
HISTOIRE
QUÉBEC

Le 27 novembre 2018.

M. Michel Barriault,
Président du Conseil de fabrique
Paroisse Cœur-Immaculé-de-Marie
527 av Saint-Jérôme,
Matane QC G4W 3B8
Courriel : secfarem@globetrotter.net

Sujet : Église Saint-Jérôme de Matane

Monsieur le Président,

Le 4 juillet 2016, l'archevêque du diocèse de Rimouski émettait un décret entraînant la suppression des paroisses du Bon-Pasteur, de Saint-Jérôme et de Saint-Victor ainsi que l'annexion de leur territoire à celui de la paroisse du Très-Saint-Rédempteur qui, par la même occasion, allait changer de nom et devenir la paroisse du *Cœur-Immaculé-de-Marie*.

Depuis, comme vous le savez, les médias (Radio-Canada, TVA et *L'Avantage gaspésien*, notamment) ont abondamment parlé de ce dossier. À un moment, il a semblé y avoir une lueur d'espoir pour la sauvegarde de ce bâtiment historique et identitaire majeur qu'est l'église Saint-Jérôme de Matane, en plein cœur de cette ville, puisqu'il s'agit de la paroisse originale avec une première chapelle en 1822 et une première église en pierre inaugurée en 1858. L'église actuelle, la troisième, date de 1934, ce qui n'est pas négligeable non plus, et, en plus, selon l'*Inventaire des lieux de culte du Québec*, elle a obtenu la cote « **B (Exceptionnelle)** ». C'est d'ailleurs ce qui a amené le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) à subventionner à quelques reprises différents travaux de restauration concernant cette église. Et, comme chacun sait, pour obtenir une subvention du CPRQ, il faut que la communauté contribue habituellement 30% du montant total des travaux. On nous a informés que, jusqu'ici, cette église a fait l'objet de travaux d'une valeur globale de 2 millions de dollars pour assurer la pérennité du bâtiment, ce qui est tout à l'honneur des citoyens de Matane.

Inutile de vous préciser que la tournure récente des événements et l'évolution de ce dossier nous préoccupent au plus haut point et que toute cette saga ne peut que nous rappeler un autre dossier patrimonial du diocèse de Rimouski qui n'a pas cessé de faire les manchettes depuis des années, celui de la cathédrale de Rimouski.

L'église Saint-Jérôme de Matane est désormais fermée et le Conseil de fabrique n'avait même pas pris de mesures adéquates pour assurer le chauffage du bâtiment pendant l'hiver, ce qui, pour n'importe quel édifice, patrimonial ou non, ne peut qu'entraîner une détérioration accélérée d'un bâtiment et des problèmes structureux parfois irréparables. Heureusement, un groupe de citoyens (notamment le Comité de sauvegarde de l'église Saint-Jérôme) a finalement rassemblé des fonds suffisants pour le chauffage pendant les mois hivernaux qui viennent de débuter, mais ce n'est qu'une solution temporaire et il est maintenant impérieux que soit trouvée et adoptée une solution à plus long terme pour un bâtiment identitaire aussi important pour les citoyens de Matane.

De façon générale, nous espérons toujours qu'une communauté finira par trouver d'elle-même une option valable pour l'un de ses bâtiments majeurs comme peut l'être l'église-mère d'une ville ou d'un village et, très souvent, c'est ce qui se produit. C'est pourquoi nous avons attendu jusqu'ici avant d'intervenir dans ce dossier. Du reste, des commentaires comme ceux que vous avez vous-même faits, nous permettaient il y a encore quelque temps d'être plutôt optimiste, quand vous déclariez : « Cette bâtisse a été payée par l'ensemble des citoyens de Matane, elle doit demeurer au service de la communauté... Ce qu'on ne veut surtout pas, c'est que le dossier de l'église Saint-Jérôme devienne un dossier Cathédrale [de Rimouski]. » Et, du côté de la Ville de Matane, on peut constater aussi un intérêt certain pour l'église Saint-Jérôme puisque, sur son propre site Web, dans la section portant sur les sites patrimoniaux de la municipalité, on ne manque pas de mentionner cette église, en précisant : « Architecture de style « Dom Bello », murs extérieurs en granit provenant des Appalaches, chemin de croix et verrière exécutés par le peintre Martial. Visite guidée. »

Notez qu'il y a des années que la Fédération Histoire Québec suit de près tout ce qui concerne le patrimoine bâti et naturel à travers le Québec, et plus particulièrement le patrimoine religieux. Nous avons au fil des ans soumis des mémoires au gouvernement du Québec, dont celui présenté à la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec, en octobre 2005, qui portait spécifiquement sur le patrimoine religieux (*suivre ce lien, <https://urlz.fr/8iXl>*). Nous avons également communiqué directement avec l'Assemblée des évêques du Québec en mars 2004 pour lui indiquer nos soucis et nos attentes en ce qui a trait à la baisse de la pratique religieuse et l'inévitable nécessité de fermer des églises et des paroisses, un phénomène qui ne fait que s'accroître et s'accélérer depuis :

L'histoire de l'Église catholique au Québec est intimement liée à l'histoire de l'occupation du territoire. Chaque ville ou village est né à l'ombre du clocher de la première église paroissiale. Chaque nouvelle paroisse est

issue d'une paroisse plus ancienne devenue trop grande pour offrir convenablement le service de la religion à une population nombreuse et en pleine expansion.

Maintenant, nous assistons au phénomène inverse. La dénatalité, la baisse de la pratique religieuse et la diminution des effectifs sacerdotaux obligent les autorités diocésaines à rationaliser le nombre de paroisses en procédant à des regroupements et des fusions de paroisses.

Malheureusement, nous constatons que, dans plusieurs cas, l'opération s'apparente à faire table rase de l'histoire d'un milieu. En désignant la paroisse issue d'un regroupement d'un nouveau nom les communautés chrétiennes ainsi regroupées, l'Église coupe ces communautés de leurs racines et de leur histoire.

Le passé de ces paroisses était-il à ce point douloureux qu'il vaut mieux le renier que de s'y rattacher et bâtir ces nouvelles paroisses autour de ce noyau ancien porteur de continuité ? Dans ce contexte, les sociétés d'histoire réunies en assemblée générale à La Malbaie ont adopté, à l'unanimité, une résolution demandant instamment aux évêques que, dans le cas d'un regroupement de paroisses, le nom de la paroisse la plus ancienne soit retenu pour désigner la nouvelle entité.

Le 27 avril 2004, M. Pierre Gaudette, secrétaire général de l'Assemblée des évêques du Québec, nous transmettait un message rassurant dont je vous présente quelques extraits :

Les membres ont été très sensibles aux points que vous avez soulevés et m'ont prié de vous faire part des réflexions suivantes.

Le regroupement de paroisses est une opération fort délicate [...] On peut cependant dégager quelques grandes constantes de l'expérience des dernières années.

Lorsque la paroisse-mère est elle-même beaucoup plus ancienne que les paroisses qui en sont issues, il est habituel de conserver le nom de cette paroisse et les personnes impliquées en conviennent volontiers. [...]

Les membres du Comité exécutif tiennent à vous assurer que tous les évêques du Québec partagent le souci de la Fédération des sociétés d'histoire et qu'ils ont à cœur de conserver le patrimoine religieux du Québec. [...]

Afin que cette préoccupation soit bien présente à l'esprit de tous, le Comité exécutif de l'Assemblée des évêques m'a prié de faire parvenir votre lettre et la présente réponse à tous les évêques du Québec.

Il nous semble évident que le cas de Saint-Jérôme de Matane n'a pas été traité dans cet esprit, car non seulement le bâtiment le plus ancien et la paroisse fondatrice ont été abandonnés, mais même le nom de la paroisse-mère l'a été.

Par ailleurs, il est difficile de comprendre que la paroisse de Saint-Jérôme soit à ce point endettée et surtout que le bâtiment soit dans un tel état qu'il nécessiterait maintenant des investissements pour le moins considérables. Comment a-t-on pu en arriver là?

Cela dit, nous sommes bien sensibles aux réalités financières auxquelles sont de plus en plus confrontés les conseils de fabrique de nos jours, et nous comprenons fort bien qu'il faille maintenant considérer la fermeture d'églises, de paroisses et sans doute bientôt de diocèses. C'est le mouvement inverse de ce qui s'est produit au XIX^e siècle et durant la première partie du xx^e. Les choix sont difficiles et parfois déchirants.

Cependant, étant donné la place cruciale qu'a occupée l'Église catholique dans l'histoire, la vie communautaire et l'identité des Canadiens-Français et des Québécois, ce genre de décision ne peut plus être l'exclusivité d'un conseil de fabrique. C'est un choix que doit faire TOUTE la collectivité, et pas seulement les paroissiens encore pratiquants et intéressés d'une paroisse ou d'une autre.

Dans un tel contexte, compte tenu des subventions déjà accordées par le Conseil du patrimoine religieux du Québec, subventions qui ont été offertes dans un esprit de pérennité du bâtiment, il y aurait lieu de réfléchir aux choix qui ont été faits jusqu'ici et surtout de s'atteler rapidement à trouver une solution beaucoup plus judicieuse que ce qui semble être envisagé pour le moment. Il importe que les paroissiens des paroisses fusionnées (et notamment ceux de Saint-Jérôme), les groupes de défense du patrimoine, les citoyens en général et, bien sûr, la municipalité et même le gouvernement du Québec (ou un organisme comme le Conseil du patrimoine religieux du Québec) travaillent de concert à trouver et adopter une solution plus heureuse que ce qui semble se pointer à l'horizon.

À cet égard, il y a lieu également de s'interroger sur le choix de l'église Très-Saint-Rédempteur comme église de la paroisse fusionnée de Matane plutôt que Saint-Jérôme, étant donné que Très-Saint-Rédempteur est une église beaucoup plus récente (1970), beaucoup moins imposante et de ce fait beaucoup plus facile à convertir pour d'autres activités de nature culturelle, sportive, communautaire, etc.

Nous espérons vivement qu'un dialogue productif sera rétabli le plus rapidement possible entre le Conseil de fabrique, l'Archevêché de Rimouski, la Ville de Matane, et les citoyens en général. Et nous serons heureux, au besoin, de contribuer à un exercice constructif de ce genre.

Il va de soi que vous, Monsieur le Président du Conseil de fabrique ainsi que toute votre équipe avez un rôle essentiel et incontournable à exercer face à ce défi de

taille pour la paroisse fusionnée de Matane, pour l'ensemble de la population de Matane. Nous espérons donc vivement que vous saurez assurer le leadership et la souplesse nécessaires dans les circonstances, au nom de TOUS LES MATANAIS.

Nous vous remercions de votre attention et nous comptons naturellement sur votre coopération et votre diligence dans ce dossier majeur pour Matane... et pour le patrimoine québécois.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.



*Le Président,
Fédération Histoire Québec*



*Président
Comité du patrimoine*